

M^{rs} J^hns
Huygen

A La Haye le 21^e Mars 1692.

135

Monsieur

S. A. est fort surpris de voir par une lettre du Sr. Backwell en date du 15 de ce mois, qu' en luy offrant un petit reste qu'il presuppose nous estre deub, pour achever la somme de 400. mille francs, il porte froidement en compte jusque a' 328. £. sterlings payés ou payables pour les Fees de Officiers de L' Eschequer. Et comme c' est chose fort contraire aux assurances que vous, Monsieur, et Monsieur le Tresor^{ier} Cliford nous avez tant données, que de ce costé la, S. A. n'aura rien à supporter. Elle m' ordonne de vous prier de sa part, d' y avoir l'égard que vous trouverez convenir pour son interest. Il y a lieu de croire, que de ces sommes, comme vous les trouverez spécifiées dans le papier cy joint, il n' a encor rien esté payé, mais que le Sr. Backwell aime mieux en faire sa cour auprès de ces Messieurs les Officiers qu' auprès de S. A. je m' assure, Monsieur, que vous aurez la bonté d' en prévenir l' inconveniant, et que la chose ne vous sera guere difficile, vous estes supplié de nous faire entendre bien quoy nous aurons à nous regler. Hactenus ex mandato: de mon chef il n' aij rien à ajuster, sinon que je vous prie de me croire toujours,

Monsieur,

Vost^{re} très-humble et
très-obéissant Servit^{eur}.

Je suis si marry de ce qui
viens d' arriver que il n' aij
point de plume à vous l' expliquer.
Abi fas abi honor et jura gentium?

